

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU**  
**CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2004**

**L'An Deux Mille Quatre, le 17 Février**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 17 Février 2004, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Monsieur Robert RAYNAL

**Membres présents :**

**Membres titulaires** : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Laure SUDRE, Christian BONZI, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY

**Membres suppléants** : Mesdames, Messieurs Frédéric ESQUEVIN, Josette BES, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Laurence PUJOL, Jean CAYRE, Josian VAYRE, André BAUP, Joëlle FRANQUES, Jean-Philippe ROQUES, Doris HUCHEDÉ, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Eliane CARLES, Claude RAMON, Élisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Sarah LAURENS, Patrice MANGIONE

**Membres excusés :**

**Membres titulaires** : Mesdames, Messieurs Pierre FERRIÈRES (Pouvoir à Monsieur Frédéric ESQUEVIN), Pierre-Yves LAMBOLEZ (Pouvoir à Madame Gisèle DEDIEU), Geneviève PARMENTIER (Pouvoir à Madame Laurence PUJOL), Louis BARRET (Pouvoir à Monsieur Jean CAYRE), Dominique BILLET (Pouvoir à Nicole ENGEL), Maryse BERTRAND (Pouvoir à Madame Éliane CARLES), Michel DELPOUX (Pouvoir à Monsieur Marcel CASSAGNES), Viviane COMBES (Pouvoir à Monsieur Pierre CRESPO), Thierry ASTOULS (Pouvoir à Monsieur Claude RAMON), Max AMIEL (Pouvoir à Monsieur Gérard FABRE), Jean-Louis MATHIEU (Pouvoir à Madame Sarah LAURENS), Michel TRÉBOSC

**Membres suppléants** : Mesdames, Messieurs Barbara BARBEY, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Francis MARCHAND, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Patrick TRANIER, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD, Nicole CABASSOT, Francis CANOVAS

**39 Délégués Communautaires ont pris part aux délibérations du présent Conseil.**

**N° 1 / 20 - 2004 : SICTOM DE FLORENTIN – TRANSFERT PARTIEL DU MARCHÉ  
DE COLLECTE**

**PUBLIE LE**

**24 FEV. 2004**

Pilote : Direction Générale des Services.

Autres services concernés par le présent rapport : Services financiers  
Collecte Ordures ménagères

**Monsieur William NION, rapporteur,**

Suite à l'adhésion de la Commune de Marssac à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à compter du 31 décembre 2003, cette dernière se trouve retirée du SICTOM de Marssac.

Afin d'assurer la continuité du service de collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Commune de Marssac, il convient de prendre un avenant pour formaliser le transfert partiel du marché initial de collectes entre le SICTOM de Marssac et la Société COVED Midi Atlantique, pour la part concernant la Commune de Marssac.

Cet avenant formalise une dépense supplémentaire d'un montant de 105 900,90 Euros HT, soit 111 725,45 Euros TTC, portant à 293 720,43 Euros HT soit 309 875,05 Euros TTC le montant de la part du marché transférée à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

En outre, depuis le retrait de la Commune de Marssac du SICTOM, ce dernier est renommé SICTOM de Florentin.

Je vous demande d'autoriser le Président à signer l'avenant N°2 annexé à la présente délibération, et de prendre acte de la nouvelle dénomination du SICTOM de Florentin.

**Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

Vu l'article L5216-7-II et L 5211-5-III du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 19 du Code des Marchés Publics,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2003 portant adhésion de la Commune de Marssac à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu l'avenant N°1 au marché initial de Collecte s sélective et de collectes et évacuation des déchets ménagers et assimilés du 10 décembre 2002, portant transfert partiel de ce marché à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

↳ **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant N°2, annexé à la présente délibération, et formalisant le transfert partiel du marché initial « Collectes sélectives et collectes et évacuation des déchets ménagers et assimilés » à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour la part concernant la commune de Marssac.

↳ **Prend acte** du changement de dénomination de l'ancien SICTOM de Marssac aujourd'hui dénommé le SICTOM de Florentin.

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,  
Michel MALATERRE-FOURÈS



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Malaterre-Fourès".

Reçu le  
23 FEV. 2004  
PREFECTURE DU TARN

# **Marché de collectes sélectives et collectes et évacuation des déchets ménagers et assimilés du 10 Décembre 2002.**

## **AVENANT N°2**

**Entre les sous-signés :**

Le Sictom de Marssac, **partie initiale au marché**, représenté par son Président, Monsieur Gérard Souloumiac, dûment accrédité à la signature des présentes par délibération du Conseil Syndical.

**ET**

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, **nouvelle partie au marché**, représentée par son Président, Monsieur Michel Malaterre-Fourès, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 6 janvier 2003.

**d'une part,**

**ET**

La Société COLLECTE VALORISATION ENERGIE DECHET MIDI ATLANTIQUE, **titulaire du marché**, Société anonyme au capital de 2 350 000 € dont le Siège Social est situé Rue Claude Chappe – BP 25 – 31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE, inscrite au Registre du Commerce et des sociétés de Toulouse sous le N° B 333 022 879, Code APE 900 B, représenté par Monsieur Sylvain JOANNON, agissant en qualité de Directeur des exploitations, ci-après dénommé l'entrepreneur.

**d'autre part,**

### **IL A ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT**

Vu le marché public en cours par lequel le SICTOM de Marssac a confié à l'entrepreneur le service de collecte sélective et d'évacuation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire des Communes de Florentin, Marssac, Lagrave, Labastide-De-Lévis, Castelnau-De-Lévis, Terssac, Le Séquestre, et Rouffiac.

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 portant création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois attribuant à cette dernière compétence en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2003 portant adhésion de la Commune de Marssac à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à compter du 31 décembre 2003.

Vu l'article L5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'où il ressort que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est substituée au SICTOM de Marssac pour assurer la collecte des ordures ménagères sur le territoire de ses Communes membres.

Vu l'avenant N°1 au marché de collectes sélectives et collectes et évacuation des déchets ménagers et assimilés du 10 décembre 2002 procédant au transfert partiel du marché initial à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour la collecte des ordures ménagères sur le territoire des Communes de Castelnau-De-Lévis, Terssac, Le Séquestre, et Rouffiac.

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service de collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Commune de Marssac, il convient de procéder au transfert partiel du marché initial à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, pour la part concernant cette dernière, dans le cadre des dispositions de l'article L 5211-5-III du Code Général des Collectivités Territoriales.

## IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

### Articles 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de procéder au transfert partiel du marché initial à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Commune de Marssac.

### Article 2 : Dénomination des parties

Suite au retrait de la Commune de Marssac de l'ancien SICTOM de Marssac, ce dernier est renommé SICTOM de Florentin.

Les autres parties au marché initial restent inchangées.

### Article 3 : Répartition du prix

Le montant global du marché, tel qu'il résulte de la prestation maximum, désignée « cas 2 », dans le document de décomposition du prix du marché initial reste inchangé.

Le présent avenant formalise une dépense supplémentaire de 105 900,90 Euros HT, soit 111 725,45 Euros TTC, portant à 293 720,43 Euros HT soit 309 875,05 Euros TTC le montant de la part du marché transférée à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

La dépense à engager au titre du présent avenant sera imputée au budget général, chapitre 011, fonction 812, article 6188, code service collecte 100, et code service tri sélectif 110.

**Article 4 : Déroulement du marché**

Toutes les clauses du marché initial et de l'avenant N°1 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le titulaire du marché susvisé, accepte ce transfert partiel et renonce expressément, par la même, à demander toute indemnisation à ce sujet pour quelque motif que ce soit.

**À Florentin le**

**Pour le Sictom de Florentin  
Le Président,**

**Pour la Communauté d'Agglomération  
de l'Albigeois,  
Le Président,**

**Monsieur CABAL**

**Michel MALATERRE-FOURÈS**

**Pour l'entrepreneur,  
Le Directeur,  
Monsieur Sylvain JOANNON**